

MUNICIPALITÉ DE CLORIDORME

Procès-verbal de la
séance ordinaire du conseil municipal de
Cloridorme tenue le 9 janvier 2012 à
19h30 à l'Hôtel de ville de Cloridorme.

SONT PRÉSENTS: MM: Raynald Dufresne
Jean Paul Huet
Jean Louis Clavet
Valère Huet

Mme Sonia Côté

ABSENT : Cyrice Côté

Étaient également présentes
Mesdames Marie Dufresne, directrice
générale et Léona Francoeur
sec.adjointe, de même que Yvan Pruneau,
chef pompier.

Son honneur le maire, madame Jocelyne
Huet, constatant qu'il y avait quorum
déclare la séance ouverte.

4- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution #001-01-12

Ordre du jour

SUR LA PROPOSITION DE RAYNALD DUFRESNE
CONSEILLER, IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du
jour tel que présenté soit et est
adoptée.

- a) Électricité aréna
- b) Avancement travaux pour route
- c) Résolution MADA
- d) Résolution correctif réunion avril
- e) Engagement éboueur
- f) Inventaire des biens municipaux

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

5- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU MOIS

Résolution # 002-01-12

Approbation du procès-verbal de la
séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 12 décembre 2011

Chaque membre du conseil ayant reçu le
procès-verbal de la séance ordinaire du
conseil municipal tenue le 12 décembre
11, au moins vingt-quatre heures avant
cette séance, la secrétaire est
dispensée d'en faire la lecture.

SUR LA PROPOSITION DE JEAN PAUL
HUET CONSEILLER, IL EST RÉSOLU que le
procès-verbal de la séance ordinaire du
conseil municipal tenue le 12 décembre
2011 est approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Résolution # 003-01-12

Approbation du procès-verbal de la
séance extraordinaire du conseil
municipal tenue le 15 décembre 2011

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 15 décembre 11, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture.

SUR LA PROPOSITION DE SONIA CÔTÉ CONSEILLÈRE, IL EST RÉSOLU que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 15 décembre 2011 est approuvé avec correctif du nom du conseiller qui a proposé la résolution # 341-12-11 (Jean Paul Huet).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6- CORRESPONDANCE DU MOIS

P.S : Tel qu'entendu avec vous, voici le listing de la correspondance pour votre information, si besoin de vérification (voir sur le bureau)

Affaires municipales : 1^{ère} tranche du rembour. 5 % projet égout

Finances Québec : Dépôt des Affaires municipales : 331 832.00\$

Affaires municipales : Entrée en vigueur du règlement sur les contrats de construction des organismes municipaux : Sera applicable aux contrats d'une valeur de 25 000.\$ et plus à partir du 1^{er} janvier 2012 : (entreprise qui présente une soumission doit détenir et transmettre son attestation de l'agence du revenu du Québec à la municipalité)

Gouvernement du Québec : redevances élimination matières résiduelles : 6 126.92

Sécurité publique : Accusé réception sinistre du 5 au 7 Déc. 2010

Agence de la santé : Rapport annuel de gestion 2010-2011 de l'agence de la santé est disponible sur internet

Le mérite Ovation municipale : appel de candidature jusqu'en février

GDS : Information sur le transport du bois : 1000 voyages jusqu'au 31 mars 2012...GDS s'engage à remettre le réseau routier dans le même état qu'avant son utilisation.

MMQ : RISTOURNE DE 1 776.00 \$

Simpson automobiles : Lors de l'acquisition du véhicule, le programme entretien était inscrit...il est temps d'effectuer une visite de service.

Musée de la Gaspésie : Prêt de la torpille en 2019 (Fait partie intégrante de l'exposition permanente jusqu'en 2019 du Musée.

Régie intermunicipale : Coût pour 2012 récupération : 60 \$/la tonne en 2011, augmentation en 2012 : 75\$ la tonne

Groupe Altus : nouveau Rôle 2012-2013-2014..valeurs des propriétés augmentées.

Éclairage Del : Programme éclairage DEL

FQM : Mme Délicia Ritchie-Roussy élue au C.A.

Société D'habitation : coût estimé du financement 81\$ de plus

Sujets à discuter ou Pour résolutions à la réunion du 9 Janvier 2012 :

9.1 Musée de la Gaspésie : Carte de membre du musée : 114.98 \$?

9.2 : Association du Cancer : entente de 5 ans depuis janvier 2007 : 250 \$

9.3 : Firme Roche; Offre de services /taxe accise 2011-2015 : 900\$+taxes

Ministère des Transports : Ponts situés sur le réseau municipal

ADMQ : Le directeur général n'est pas toujours les patron des autres employés municipaux

Association Chasse et Pêche : Déposera u projet /cartier énergie éolienne

Dépôt du mot à Marielle Calvet/projets de développement économique et de revitalisation du milieu

Maire

Sec-très.

7 - RAPPORT DU CONSEIL, EMPLOYÉS ET COMITÉS

Madame le maire invite les conseillers à faire leur rapport du mois en excluant les réunions de travail ordinaire et extraordinaire. Le rapport de chacun des conseillers et de madame le maire traitera exclusivement des dossiers particuliers de chacun.

8- ADOPTION DES COMPTES PAYÉS DU 1^{er} décembre AU 31 décembre 2011

Résolution # 004-01-12

SUR LA PROPOSITION DE VALÈRE HUET CONSEILLER, IL EST RÉSOLU d'approuver les comptes du mois de décembre de la municipalité pour un montant de 127 761.11, et de 2 303 665.11\$ du projet. Un listing des comptes a été remis à chacun des membres du conseil municipal.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Je soussignée, Marie Dufresne secrétaire-trésorière, certifie que la municipalité possède les fonds disponibles pour les dépenses du mois, dont copie fait partie intégrante du présent procès verbal. En foi de quoi je remets ce certificat de fonds de disponibilité.

Marie Dufresne, sec-trés.

Résolution # 005-01-12

ADOPTION DES COMPTES À PAYER

SUR LA PROPOSITION DE RAYNALD DUFRESNE CONSEILLER, IL EST RÉSOLU le paiement des comptes présentés au conseil concernant l'administration courante et les factures du projet. Les listes font partie intégrante du présent procès verbal.

Wajax : 1 013.99 \$

Alignement L.M : 4x4 : 1 576.16 \$ (pneu) : 404.32 \$: Camion

vidange : 503.98 \$ & : 427.36 \$

Certified : graisse pour la pépîne : 519.44 \$

Signalisation Lévis : panneaux : 692.44 \$

Biblio : Contribution 2012 : 2 844.80 \$

FQM : Cotisation 2012 : 707.43 \$

Télécommunications : 185.23 \$ +185.23\$ +205.24 \$ +379.42\$

Et le listing des factures du projet présenté au conseil.

Projet : les factures seront prélevées à même le règlement d'emprunt # 2008-04.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 006-01-12

Adoption de la politique de conditions de travail des employés (contrat)

SUR LA PROPOSITION DE JEAN PAUL HUET
CONSEILLER, IL EST RÉSOLU :

QUE la municipalité présente à chaque année des conditions de travail pour les employés permanents et saisonniers permanents que chacun doit signer.

QUE madame Jocelyne Huet, maire est autorisée à signer tous les contrats sans exception après acceptation afin d'en confirmer l'adoption.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 007-01-12

Pour décréter le déneigement des routes municipales

Conformément à l'article 66 de la Loi sur les Compétences municipales, qui remplace l'article 752 du Code municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR SONIA CÔTÉ
CONSEILLÈRE, ET IL EST RÉSOLU :

que les routes municipales suivantes soient déneigées au cours de la saison hivernale 2011-2012 :

- Route de la Montagne; du Brûlé; Huet; Langlais; du Quai; de la Colonie ; Clavet; Beaudoin; Poirier; Côté et de la Pointe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 008-01-12

Offre pour taxe accise

SUR LA PROPOSITION DE RAYNALD DUFRESNE
IL EST RÉSOLU

QUE la municipalité accepte l'offre de Roche Groupe-conseil d'un montant de 900\$ plus taxes afin de déterminer les priorités admissibles au programme de la taxe d'accise 2009-2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Maire

Sec-très.

Résolution # 009-01-12

Volet de l'entretien des chemins à double vocation (1.2)/route du Syndicat

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Cloridorme possède une route, soit la route du Syndicat située à St-Yvon, qui est une route à double vocation;

CONSIDÉRANT QUE pour 2011 il s'est fait 1 000 voyages de camion tel que mentionné dans la correspondance de monsieur Robert Belzile, ing.f. du Groupe de Scieries GDS inc. et ce sur une distance de plus ou moins 16kms de routes forestières;

POUR CES MOTIFS IL EST PROPOSÉ PAR JEAN LOUIS CLAVET CONSEILLER ET IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil présente une demande de compensation au ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 010-01-12

Compensation pour utilisation de services

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Cloridorme est une municipalité dite « dévitalisée » et que la capacité de payer de nos citoyens est limitée;

CONSIDÉRANT QUE Cartier Énergie utilise la ligne d'Hydro pour le parc éolien de la Montagne sèche;

CONSIDÉRANT QUE les coûts de cette installation ont été payés entièrement par la municipalité de Cloridorme à cause de son projet de mise aux normes de l'eau potable (segment de la route 132 jusqu'aux prises d'eau);

CONSIDÉRANT QUE si la municipalité n'aurait pas eu de projet en cours, Cartier aurait dû payer un montant de 186 500\$ pour l'installation de ladite ligne;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'est toujours montrée collaboratrice auprès de Cartier pour tenter de l'accompagner dans l'optimisation de son projet;

CONSIDÉRANT QU'il serait juste, honnête et raisonnable que ce segment déjà payé par la municipalité soit en partie payé par Cartier;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR JEAN LOUIS CLAVET CONSEILLER ET IL EST RÉSOLU :

QUE la municipalité de Cloridorme demande à Cartier Énergie une compensation de 50% qui pourrait être

répartie annuellement afin d'aider à absorber les coûts de la ligne.

QUE le paiement à 50% (93 250\$) pourrait être payé sur 10 ans à la municipalité à raison d'un montant équivalent au capital (93 250\$) auquel seraient ajoutés les intérêts le tout étant un montant total raisonnable.

QUE le tout soit entériné par un protocole d'entente formel signé par Cartier et la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 011-01-12

Achat de pneus

SUR LA PROPOSITION DE JEAN PAUL HUET
CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil autorise l'achat de 4 pneus pour le camion d'ordures, après vérification du meilleur prix et que monsieur Pruneau vérifie auprès de Durango l'opportunité de faire ressemeler les vieux pneus afin de savoir si c'est bon ou non.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 012-01-12

Numéro civique des résidences

SUR LA PROPOSITION DE VALÈRE HUET
CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal avisera la population de Cloridorme d'installer sur chaque résidence ou si la résidence est trop éloignée de la route publique (nationale ou municipale) près desdites routes, son # civique et ce afin de prévenir des problèmes en situation d'urgence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 013-01-12

Lumière de rues/route Langlais

SUR LA PROPOSITION DE RAYNALD DUFRESNE
CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil accepte la soumission reçue (733.35\$ taxes en sus) de Gaston Coulombe pour les pièces de remplacement pour effectuer la réparation de la lumière du 4, route Langlais.

QUE demande soit aussi faite à Hydro-Québec d'effectuer le branchement au moment opportun.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 014-01-12

ACEQ

SUR LA PROPOSITION DE JEAN PAUL HUET
CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil s'engage encore pour les
cinq (5) prochaines années envers
l'ACEQ pour un montant de 250\$/année
payable en décembre de chaque année.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 015-01-12

Électricité aréna

SUR LA PROPOSITION DE JEAN PAUL HUET
CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal après analyse
autorise les travaux de réparation pour
changer 15 lumières à l'aréna pour un
montant budgétaire de 10 347.75\$ tel
que transmis par André Coulombe
d'Ohméga.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 016-01-12

Développement résidentiel

SUR LA PROPOSITION DE JEAN LOUIS CLAVET
CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE les personnes mandatées, soient
messieurs Raynald Dufresne, Jean Louis
Clavet et Jacques Côté, sont autorisées
à commencer les démarches afin de
procéder à la réalisation d'un projet
de développement résidentiel.

QUE le conseil entérine leur démarche,
et demande à Roche Groupe-Conseil une
rencontre afin de déterminer les
prochaines étapes de réalisation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 017-01-12

Programme de soutien aux politiques
familiales municipales et à la démarche
Municipalité amie des aînés

SUR LA PROPOSITION DE JEAN LOUIS CLAVET
CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise son
maire, Jocelyne Huet et sa directrice
générale, Marie Dufresne à signer le
protocole d'entente transmis par le
ministère de la Famille.

QUE le conseil confirme sa décision de
recourir au soutien technique du

Carrefour d'action municipale et famille afin de réaliser notre projet dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales et à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 018-01-12

Calendrier des séances du conseil/correction

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean Paul Huet conseiller et résolu :

QUE le calendrier ci-après adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2012, qui se teindront le **lundi** et qui débiteront à **19h30** :

- | | |
|----------------|---------------|
| • 9 janvier | * 13 février |
| • 12 mars | * 10 avril |
| • 14 mai | * 11 juin |
| • 9 juillet | * 27 août |
| • 10 septembre | * 9 octobre |
| • 12 novembre | * 10 décembre |

QU'UN avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire trésorière, conformément à la Loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 019-01-12

Engagement éboueur

SUR LA PROPOSITION DE JEAN PAUL HUET CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil engage Guillaume Dufresne Clavet comme éboueur en remplacement d'Yvan Côté jusqu'à sa guérison, au même taux horaire que le projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 020-01-12

Inventaire des biens

SUR LA PROPOSITION DE JEAN PAUL HUET
CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE les employés municipaux procèdent à
l'inventaire de tous les biens
appartenant à la municipalité et en
burine les principaux équipements et
outils.

QUE cet inventaire soit obligatoirement
effectué à chaque début d'année.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 021-01-12

Bureau des pompiers

SUR LA PROPOSITION DE JEAN PAUL HUET
CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

DE procéder au déménagement du bureau
des pompiers dans la caserne tel que
demandé et au montant mentionné au
budget, soit 970\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION

Monsieur Valère Huet donne avis de
motion qu'à une prochaine réunion il
proposera l'adoption d'un règlement
portant sur l'obligation des numéros
civiques aux résidences.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame le maire invite les citoyens
à la période de questions.

Question sur la nouvelle rue.

Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé la séance
est levée à 20h00.

« Je, Jocelyne Huet maire, atteste que
la signature du présent procès-verbal
équivalait à la signature par moi de
toutes les résolutions qu'il contient au
sens de l'article 142 (2) du Code
municipal ».

Maire

Sec-trésorière

COMPTES À PAYER POUR LA RÉUNION
DU 12 DÉCEMBRE 2011

1. M.R.C. : Formation des pompiers ,
2 938.96 \$
2. Groupe Altus : Équilibrage du rôle
d'Évaluation : 15 875.45 \$
3. Groupe Altus : Impression rôle et
registre+calcul : 3500.35\$ + mise à jour
4 543.90\$
4. Groupe Ohméga : Thermomètre chloration :
132.63 \$+ 647.80\$
5. Extincteurs Y.B. : Service incendie : 486.23
\$
6. M.G.L. : Achat de chlore :
1 093.31 \$
7. Formation continue : Formation Yvan
Pruneau : 1 020.00 \$
8. Pavage Beau Bassin /division DJL :
1 327.61\$+345.87 \$+5 420.10\$
(Rte Poirier : 4 082.40+ rte de la Pointe :
675.20\$) + 2 991.54\$
9. Inspect Sol, 25 121.79\$ et 6 511.95\$
10. Lafontaine Leclerc décompte # 3=
23 533.67\$ (usine de traitement) décompte #
5 travaux 1 091 539.65\$
11. G.Coulombe, réparation lumières de rues
1 298.74\$
12. PG Solutions, contrat entretien 2012-
5 212.06\$
13. Jacques Bouchard, notaire 432.92\$